

Rapport Loi Energie Climat

HSBC Continental Europe Rapport sur l'année civile 2021

Au 31.12.2021

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021). HSBC Continental Europe présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Le présent document est un rapport réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

1. La démarche générale de l'entité

Les termes « nous » et « notre » employés dans cette politique font référence à HSBC Continental Europe pour ce qui concerne le métier Retail Banking & Wealth Management (banque de particuliers, ci-après « RBWM »), le métier banque privée (HSBC Private Banking) et le métier Commercial Banking (Banque d'entreprises, ci-après « CMB ») dénommés ensemble ci-après « la Banque ». Le terme « notre Prestataire » fait référence à HSBC Global Asset Management (France), société de gestion de portefeuille du groupe HSBC.

HSBC Continental Europe est engagée à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de prestation de services d'investissement et à contribuer à un système financier plus durable également au travers de ses activités de financement.

La Banque fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et dans ce cadre elle propose une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. A ce titre, la Banque intervient en tant qu'Acteur des Marchés Financiers au sens de la réglementation SFDR⁽¹⁾. Dans le cadre de cette prestation, la Banque définit les objectifs d'investissement et les stratégies d'investissement des mandats.

Pour ce qui concerne les métiers RBWM (Retail Banking & Wealth Management, banque de particuliers) et CMB (Commercial Banking -Banque d'entreprises), la gestion financière des mandats est déléguée à HSBC Global Asset Management (France) (le « Prestataire de services » ou le « Prestataire »), une société de gestion de portefeuille du Groupe HSBC agréée par l'AMF. L'équipe Gestion sous mandat au sein du métier Banque Privée est fonctionnellement rattachée à HSBC Global Asset Management (France), le Prestataire assure la supervision de cette activité, la Banque Privée conservant la responsabilité opérationnelle et commerciale.

HSBC Global Asset Management (France), met en œuvre les politiques d'investissement globales, c'est-à-dire appliquées au niveau mondial, et adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable du Pacte mondial des Nations Unies, dont l'objectif vise à renforcer la compréhension des facteurs de durabilité et la promotion de leur intégration dans les politiques et pratiques liées au processus de décision d'investissement. Ces principes offrent un cadre dans lequel la démarche d'investissement est mise en œuvre pour identifier et gérer les facteurs et les risques ESG.

La Banque et son Prestataire soutiennent l'Accord de Paris sur le Climat, traité international signé en 2015, fixant des objectifs pour les pays signataires en matière de transition vers une économie bas carbone.

La Banque et son Prestataire reconnaissent que les risques en matière de durabilité peuvent conduire à des résultats susceptibles d'avoir un impact négatif sur le rendement des investissements des mandats.

Par conséquent, en lien avec son Prestataire de services, les analyses et décisions d'investissement en tant que gestionnaire de portefeuille tiennent compte des facteurs ESG, des risques associés et de leurs incidences négatives sur les facteurs de durabilité (c'est-à-dire les questions environnementales, sociales et salariales, le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la corruption). Cela inclut également le développement de politiques liées aux armes bannies, le changement climatique et à la perte de biodiversité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (i.e. Sustainable Finance Disclosure Regulation ou « SFDR »).

HSBC Global Asset Management (France) a défini une politique d'investissement responsable décrivant une approche de l'investissement responsable, axée sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial a établi les principaux domaines du risque non financier : droits de l'Homme, travail, environnement et lutte contre la corruption.

En outre, la politique d'investissement responsable de notre Prestataire décrit l'approche retenue pour identifier et répondre à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Cette politique précise également comment les risques de durabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) sont considérés car ils peuvent avoir un impact important sur les titres et actifs investis dans les portefeuilles des mandats.

Notre Prestataire de services, HSBC Global Asset Management (France), fait appel à des fournisseurs de données pour évaluer les entreprises dans ces domaines et, lorsque des risques non financiers sont identifiés, effectue également ses propres évaluations et diligences.

En fonction des caractéristiques des mandats et des portefeuilles gérés ainsi que des stratégies d'investissement considérées, les impacts en termes de durabilité identifiés lors du processus de diligences et de sélection constituent également un élément clé dans le processus d'analyse et de prise de décision des investissements.

Dans le cadre de ce processus, les facteurs suivants, entre autres, sont analysés :

- L'engagement des entreprises en faveur d'une transition vers une économie bas carbone, l'adoption de principes robustes en matière de droits de l'Homme et de traitement juste des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion des chaînes d'approvisionnement visant, entre autres, à réduire le travail des enfants et le travail forcé. La Banque et son Prestataire se concentrent également sur la solidité de la gouvernance d'entreprise ainsi que sur leurs politiques structurelles, ce qui inclut notamment le niveau d'indépendance du Conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption ainsi que des pistes d'audit.
- L'engagement des gouvernements en faveur de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), les technologies émergentes, les réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique et la lutte contre la corruption), la stabilité politique et la gouvernance. Lorsque l'analyse des facteurs présentés ci-dessus met en évidence des pratiques inadéquates, le risque et l'impact potentiel de ces pratiques sont pris en compte, afin de permettre la prise de décisions d'investissement appropriées

Nous croyons également à l'efficacité d'un engagement collaboratif comme un moyen d'améliorer les pratiques des entreprises et de promotion de changements positifs. Par conséquent, nous travaillons avec notre Prestataire qui entretient des relations actives, dans le cadre de son suivi permanent, avec les entreprises dans lesquelles les portefeuilles des mandats sont investis. Nous participons aux initiatives collectives menées par les investisseurs lorsqu'il est considéré qu'elles peuvent avoir un impact positif. Lorsque certaines de ces entreprises présentent des risques ESG, des exclusions peuvent être appliquées et sont régulièrement revues.

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat pour ses clients de détail, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles des mandats investis en direct dans des actions. Celle-ci se fonde notamment sur la politique de son Prestataire. Dans ce document sont décrits notamment la politique d'engagement, la stratégie d'investissement et les modalités des éventuelles interactions avec les émetteurs.

Les processus de décisions d'investissement de notre Prestataire de services prennent également en compte les risques de durabilité, en tant qu'événement ou condition environnementale, sociale ou de gouvernance, liés notamment au changement climatique et à la perte de biodiversité qui peuvent conduire ou pourraient conduire à des effets négatifs importants sur le rendement de l'investissement pour les investisseurs.

Ces processus intègrent également une description de la stratégie et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Moyens retenus pour informer les clients sur les critères ESG pris en compte dans la gestion des portefeuilles gérés sous mandat

Dans le cadre de la gestion de portefeuille pour compte de tiers, la Banque informe ses clients au moyen :

- des politiques et rapports sur la prise en compte des critères ESG regroupées sur des sections publiques du site internet de la Banque et mises à jour régulièrement. Ces sections sont présentées dans les parties relatives aux activités de Banque de détail et de la banque privée,
- des pages du site internet relatives aux Politiques d'engagement,
- des informations précontractuelles des mandats,
- les relevés périodiques des portefeuilles gérés sous mandat.

Le site internet de la banque contient des pages dédiées aux produits article 8 et article 9 selon SFDR qui sont proposés au sein des activités de banque de détail et d'entreprises et de la banque privée par HSBC Continental Europe.

Notre Prestataire de services, HSBC Global Asset Management (France), communique également sur les politiques et rapports informant sur la prise en compte des critères ESG regroupées sur une section publique de son site internet mise à jour régulièrement et notamment sur :

- Les Politiques et rapports investissement responsable (Investissement Responsable, politique d'engagement, d'exclusion des armes,
- Les descriptions relatives aux fonds ouverts telles que la description de l'objectif et du processus d'investissement lesquels sont en consultation via la documentation publique (documentation précontractuelle et rapport annuel) ;
- la documentation liée aux labélisations ISR de leurs portefeuilles en particulier les rapports d'impact et le code de transparence associé.

Classification des portefeuilles gérés par HSBC Continental Europe selon le Règlement Européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») entré en vigueur en mars 2021

A fin décembre 2021, les encours des portefeuilles article 8 et article 9 de la Banque de Particuliers s'élevaient à 139 509 074 € au 31/12/21 soit 22,4% des encours gérés par la banque de détail.

La part des encours article 8 et article 9 au sein de la gestion sous mandat de la banque privée est de 1,5 %.

A ce jour la banque de détail propose à ses clients un mandat art 8 : HSBC Mandat Actions France ISR.

Notre classification SFDR

Article 8 :

Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable

Article 9 :

Le produit a pour objectif l'investissement durable. Un investissement durable est défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, qui applique les pratiques de bonne gouvernance et respecte l'application du principe DNSH

(L'application du principe DNSH, tel que défini dans le Règlement Taxonomie (2020/852), demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux objectifs environnementaux détaillés par cette réglementation).

Labels investissement responsable

La Banque, pour son compte ou les mandats de gestion gérés, n'a pas adhéré à ce jour à une charte, code, label sur la prise en compte de critères ESG. Elle s'appuie cependant sur l'expertise de son Prestataire qui adhère elle-même à des labels. Ils sont listés dans son rapport publié au titre de la Loi Energie Climat.

2. Les moyens internes déployés

HSBC Continental Europe s'appuie à la fois sur l'expertise et les moyens mis en œuvre par le Groupe HSBC en matière de durabilité pour tenir compte des critères ESG mais également sur les moyens mis en œuvre par son Prestataire HSBC Global Asset Management (France), notamment dans les décisions d'investissement. HSBC Continental Europe bénéficie ainsi des capacités d'analyse de la société de gestion pour la prise en compte de critères ESG et sur ses ressources pour mettre en œuvre une politique d'engagement actionnarial.

Au sein de HSBC Global Asset Management (France) l'ensemble des équipes de gestion de portefeuille et des analystes intègre des critères ESG dans leur choix d'investissement.

Plus largement, depuis 2010, les considérations ESG ont été systématiquement intégrées aux stratégies de gestion actions, taux et multi-asset et sont de plus en plus utilisées dans la gestion monétaire. La base de données ESG propriétaire couvre désormais plus de 20 000 instruments financiers. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes, ce qui permet de systématiser l'intégration de considérations ESG dans tous les cas d'investissement, quelle que soit la classification SFDR du portefeuille.

S'agissant de la recherche crédit par exemple, les notes d'analyse évaluent la manière dont les entreprises gèrent les enjeux ESG, reflétés ensuite dans la notation de crédit interne. Dans le rapport de crédit annuel rédigé par l'analyste, une section spécifique est consacrée à l'analyse des pratiques ESG. De plus, l'activité d'engagement fait également partie intégrante du processus de recherche fondamentale. Les analystes sont en contact direct avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement et assurent un suivi de toutes les problématiques ESG dans le cadre de leurs recherches et de leurs discussions.

Données et fournisseurs externes

HSBC Global Asset Management (France) utilise également des recherches et des données des fournisseurs suivants.

MSCI ESG Research : fournit une évaluation E, S et G complète des entreprises ainsi qu'une évaluation de la conformité en matière de criminalité financière. HSBC Global Asset Management (France) utilise MSCI en raison de leur large couverture d'émetteurs et géographique, et de leur méthodologie sectorielle.

ISS ESG : fournit les listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ; ISS-Ethix (ex OEKOM) fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.

S&P Trucost : fournit des analyses et des données environnementales comme les émissions de carbone directes et indirectes, des indicateurs tels que l'eau et la gestion des déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 10 000 émetteurs.

RepRisk : assure le suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et de réputation à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour.

Sustainalytics : Suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact ; Le cadre de recherche sur la conformité au Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux qui sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

FTSE Green Revenues : fournit une ventilation des revenus des entreprises qui contribuent au développement des activités vertes (3 000 entreprises sont couvertes).

Carbon4 Finance : suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des indicateurs de risque climatique qui permettent, notamment, de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs précités sont en très forte croissance au niveau métier HSBC Asset Management. A ce stade, ces coûts ne peuvent pas être isolés pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

La formation des collaborateurs de HSBC Continental Europe sur les enjeux ESG s'est accélérée en 2021 avec notamment le développement de la plateforme HSBC University, accessible à partir du portail intranet RH de la banque et par smartphone, qui regroupe une bibliothèque de contenus recensant des formations en présentiel des articles et des témoignages. Au sein de cette plateforme, les collaborateurs peuvent choisir des parcours d'apprentissage ciblés notamment sur l'ESG et l'investissement Responsable (Degreed). De nombreux contenus pédagogiques ont ainsi été proposés aux collaborateurs : 7 modules sur le développement durable et les enjeux climatiques, une série de formations sur l'investissement responsable. De plus, 27 sessions de formation ont été organisées par la Banque d'entreprises et la Direction du développement durable sur les enjeux ESG, la taxonomie Européenne, les transitions sectorielles. Des sessions de formations dédiées ESG et ISR ont été déployées à l'ensemble des Conseillers de clientèle particuliers, professionnels et patrimoniaux de la banque de réseau.

En complément des formations mises en place, HSBC Continental Europe a mis à disposition des fiches d'information sur la finance responsable à destination de ses collaborateurs et de ses clients sur le site internet de la banque (Finance Responsable, ISR, Fonds Bas-Carbone - HSBC France). Une série de podcasts est accessible sur le site d'HSBC Global Asset management (France) afin de sensibiliser sur les enjeux liés au capital naturel, la lutte contre le changement climatique et certains fonds ISR. En 2022, d'autres communications sur des thématiques climatiques et durables telles que le marché volontaire du carbone, les nouveaux fonds article 8 ont été diffusées sur le site de HSBC Global Asset management France.

La communication interne sur les enjeux ESG s'est accentuée à travers nos canaux internes de communication, intranet, intranet développement durable. Une newsletter développement durable mensuelle est, par ailleurs, diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

3. La démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

En 2020, la Banque a élaboré un plan ambitieux visant à donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone et contribuent à bâtir un avenir prospère et résilient pour la société et les entreprises. Notre plan comprend trois parties :

- Fournir un financement durable : nous aidons nos clients à réduire leurs émissions de carbone tout en veillant à ce qu'ils continuent à prospérer. Notre ambition est de fournir entre 750 milliards et 1000 milliards de dollars de financements et d'investissements durables d'ici 2030 au service de modèles d'affaires plus durables.
- Solutions climatiques et innovation : la transition vers une économie à impact zéro carbone nécessite de nouvelles solutions radicales. Nous sommes à l'avant-garde de nouveaux financements pour des solutions climatiques fondées sur les ressources naturelles et nous soutenons des technologies propres prometteuses et innovantes
- Devenir une banque à impact neutre en carbone : nous visons à réduire les émissions de carbone de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement pour atteindre un impact neutre en carbone d'ici 2030 ou plus tôt, et à aligner les émissions financées de notre portefeuille de clients sur l'objectif d'impact neutre en carbone de l'Accord de Paris d'ici 2050 ou plus tôt.

Début 2022, le Groupe HSBC a également annoncé des objectifs de réduction des émissions de carbone financées dans deux secteurs, électricité et services publics ; pétrole, gaz avec des objectifs fixés à horizon 2030.

Notre stratégie climatique fait partie de notre engagement plus vaste envers les questions ESG.

Nous croyons que l'amélioration de nos performances ESG est essentielle à notre succès à long terme. Nous publions régulièrement des mises à jour et nous définissons des objectifs pour guider nos activités. En plus de nos ambitions climatiques, ces objectifs comprennent l'augmentation de la représentation des femmes aux postes de direction, l'amélioration de la satisfaction client et le maintien de normes de conduite strictes dans le monde entier.

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement et intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration ou de surveillance

Le Conseil d'Administration veille à ce que l'organe de direction dispose individuellement et collectivement, à tout moment, des connaissances, des compétences et de l'expérience adéquates pour être en mesure de comprendre les activités d'HSBC Continental Europe y compris les principaux risques auxquels la banque est exposée. Les connaissances, compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées conformément à la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction au regard des critères définis dans cette politique.

Le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise a recommandé au Conseil d'Administration dans sa séance de juillet 2021 d'ajouter, parmi les critères retenus pour évaluer l'aptitude des membres de l'organe de direction, un critère ESG (incluant le climat). Cette évolution s'inscrit dans la stratégie et le profil de risques d'HSBC Continental Europe et est en ligne avec les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. Cette recommandation du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration a été mise en œuvre en janvier 2022 lors de la mise à jour de la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. L'aptitude collective du Conseil sur le critère de l'ESG est évaluée à Moyenne/Elevée avec six Administrateurs sur treize disposant de compétences élevées dans ce domaine.

Conformément à la politique de formation des membres de l'organe de direction, chaque nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe dont le Responsable de la Finance Durable. En 2021, parmi le programme de formation continue proposé aux Administrateurs, une session de formation en e-learning a été consacrée au développement durable. En 2022, deux sessions sur l'ESG et le climat ont été inscrites au programme de formation des Administrateurs.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs. Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, de connaissances, d'expérience et de diversité pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités.

La politique de diversité de l'organe de direction, mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 juillet 2021, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, d'ancienneté dans le mandat, et de représentation des salariés. Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, le Conseil compte quatre membres élus par les salariés. Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près des deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. Au 31 décembre 2021, l'âge moyen des Administrateurs est de 59,9 ans, en légère baisse par rapport à 60,6 ans au 31 décembre 2020, et leur ancienneté moyenne dans la fonction s'élève à près de sept ans, stable par rapport à l'an passé. Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte cinq femmes et sept hommes, soit une proportion de 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

En termes de gouvernance, des progrès ont été réalisés en 2021 dans l'intégration des sujets liés au climat et à l'environnement dans la stratégie des lignes de métiers et dans le dispositif de gestion des risques.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité de définir les orientations stratégiques qui incluent la stratégie en matière de transition climatique et supervise le dispositif de gestion des risques qui intègre le risque climat en s'appuyant sur les travaux et les recommandations du Comité des Risques.

En 2021, la Banque a renforcé la gouvernance sur les sujets ESG et Climat au sein du Comité Exécutif et par l'évolution des instances dédiées à la stratégie en matière de finance durable et au dispositif de gestion des risques Climat et ESG.

Politique de rémunération

La Banque met en œuvre une politique de rémunération établie en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de commercialisation du service de gestion sous mandat. Par ailleurs, une partie de la rémunération variable long terme de nos directeurs exécutifs est calculée à hauteur de 25% sur les objectifs liés à nos ambitions climatiques. (Évaluation de la performance sur trois ans jusqu'à fin décembre 2023.)

Notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France) a également mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, en particulier dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise et qui en fonction de leur niveau d'atteinte pourront avoir un impact sur la rémunération variable.

4. La stratégie d'engagement et la politique de droits de vote

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (également appelée « mandat de gestion »), pour ses clients particuliers et entreprises, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles investis dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union Européenne (UE) et dont les actions sont cotées sur un marché de l'Union européenne.

Cette politique se fonde en partie sur la Politique de son Prestataire HSBC Global Asset Management (France) en charge de la gestion financière des portefeuilles. Le présent document décrit notamment la politique d'engagement et les modalités de sélection des sociétés émettrices des titres dans lesquels les mandats investissent ainsi que les éventuelles interactions avec ces émetteurs.

Dans le cadre de la gestion des investissements des portefeuilles de nos mandats investis dans des actions cotées sur un marché de l'Union Européenne, la prise de décision d'investissement finale, ainsi que le contrôle et l'activité d'engagement portant sur ces actions appartiennent à notre Prestataire dans l'intérêt de nos clients. Au sein de la Banque et de notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France), il est considéré que la prise en compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement peut avoir une incidence sur la performance des entreprises.

Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles notre Prestataire investit pour le compte de nos clients. Le dialogue que notre Prestataire établit avec les entreprises et les autres émetteurs dans lesquels ils investissent est un élément important de sa démarche d'intégration ESG. L'objectif d'engagement de notre Prestataire est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG. Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG dans leur stratégie et leurs activités. Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles investis en actions.

Cette politique reflète le respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires telle que transposée en droit français, ainsi en particulier que celles des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, et de la Recommandation 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

La démarche d'engagement de notre Prestataire, publiée sur leur internet, se caractérise par cinq champs d'actions :

- un suivi exigeant des émetteurs,
- un dialogue régulier avec les entreprises,
- un engagement collaboratif,
- l'exercice de nos droits de vote selon une politique précise,
- et la communication de nos activités d'engagement.

Suivi des émetteurs

En tant que partie intégrante de notre processus d'investissement, notre Prestataire surveille et analyse avec soin toutes les sociétés et autres émetteurs détenus dans les portefeuilles de gestion active, aussi bien avant que pendant la période d'investissement. Ce suivi couvre : la stratégie, les résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise. Cela peut comprendre l'évaluation des données spécifiques aux sociétés et émetteurs et celles du marché, la prise en compte des recherches effectuées par les courtiers et d'autres prestataires de recherche indépendants - y compris la recherche ESG et le vote, la participation à des réunions individuelles et collectives avec les équipes dirigeantes, la visite de sites de production, la discussion avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes - pour établir une modélisation financière de qualité. Les sociétés et autres émetteurs détenus au sein de portefeuilles de gestion active font l'objet de discussions régulières au sein des équipes d'investissement de notre Prestataire, sur la base de ses activités de suivi et des analyses

Notre Prestataire s'appuie également sur ses travaux de recherche ESG (interne et externe) et ses activités d'engagement pour suivre l'exposition et la gestion des risques ESG des portefeuilles de gestion quantitative.

Dialogue avec les entreprises

Notre Prestataire rencontre régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement de gestion active. Ce dialogue est un élément clé du suivi de la gestion des actifs de nos clients. Il peut s'inscrire dans le cadre du suivi des entreprises et des émetteurs ou intervenir en réponse à une montée de certaines préoccupations. Notre Prestataire interpelle les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, l'allocation du capital et leur gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Notre Prestataire s'efforce de comprendre l'approche adoptée par la direction des entreprises et des émetteurs afin d'évaluer leur capacité managériale. Notre Prestataire encourage également les sociétés et les autres émetteurs détenus dans les portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier dans leur gestion des enjeux et des risques ESG. Notre Prestataire soulève les questions ESG ou d'autres préoccupations avec les entreprises lorsqu'il estime que cela sert les intérêts des investisseurs, en identifiant les risques spécifiques à l'entreprise ou les risques systémiques. Notre Prestataire hiérarchise ses interventions en fonction de la taille des positions, de l'importance des questions concernées et de l'exposition globale à ces questions. Outre les relations que notre Prestataire entretient avec la direction et les investisseurs, notre Prestataire dialogue avec d'autres cadres dirigeants le cas échéant, y compris les responsables régionaux ou les chefs de division, ainsi qu'avec les spécialistes de la stratégie ou des questions ESG. Le dialogue actionnarial se fait par le biais de réunions, de conférences téléphoniques et de correspondances.

Engagement collaboratif

Notre Prestataire collabore avec des entreprises et d'autres émetteurs aux côtés d'autres investisseurs dans le cadre de différents engagements collectifs. Ceux-ci peuvent s'inscrire dans le cadre d'une initiative plus large qui vise à faire face à des enjeux systémiques comme le changement climatique, ou à refléter des préoccupations plus spécifiques à telle ou telle entreprise, partagées collectivement par un groupe d'investisseurs.

L'engagement collaboratif est bénéfique aux entreprises car il leur permet d'initier un dialogue ciblé avec un certain nombre d'investisseurs sur différents sujets de préoccupation. Il permet également de mutualiser les idées et ressources des différents investisseurs impliqués pour répondre à ces préoccupations.

Notre Prestataire veille à respecter les règles relatives à la concertation et aux autres formes d'action collective, ainsi que les règles relatives aux informations privilégiées.

Exercice des droits de vote

Conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion : Le Client autorise de plein droit la Banque à exécuter de sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété etc.).

La Banque informe le Client que pour l'exercice des droits de vote attachés aux instruments financiers déposés sur le Compte, ils ne pourront être exercés que par le seul Client.

Compte rendu annuel de la Politique d'engagement

Les articles L533-22 I. et R533-16-I du Code Monétaire et Financier prévoient la publication par la Banque d'un compte rendu annuel de la Politique d'engagement sous certaines conditions. Ce compte rendu annuel doit contenir des informations relatives à la façon dont les droits de vote ont été exercés sur la période. La Politique d'engagement et les conditions particulières des mandats Banque de détail indiquent que l'exercice des droits de vote attachés aux instruments financiers déposés sur le Compte ne peut être exercé que par le seul Client. Par conséquent ces informations sont sans objet. La Banque ne publie pas de compte rendu annuel de la Politique d'engagement comme l'en autorise la réglementation dans une telle situation.

5. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

L'Accord de Paris signés en 2015 formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Depuis 2020, le Groupe HSBC met en avant son ambition d'alignement avec l'Accord de Paris. Des objectifs ont notamment été fixés pour répondre au plan du Groupe visant à donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone et contribuent à bâtir un avenir prospère et résilient pour la société et les entreprises. Ce plan comprend trois parties :

- Fournir un financement durable : HSBC aide ses clients à réduire leurs émissions de carbone tout en veillant à ce qu'ils continuent à prospérer. L'ambition est de fournir entre 750 milliards et 1000 milliards de dollars de financements et d'investissements durables d'ici 2030 au service de modèles d'affaires plus durables ;
- Soutenir des solutions climatiques et d'innovation : la transition vers une économie à impact zéro carbone nécessite de nouvelles solutions radicales. HSBC est à l'avant-garde de nouveaux financements pour des solutions climatiques fondées sur les ressources naturelles et soutient des technologies propres prometteuses et innovantes ;
- Devenir une banque à impact neutre en carbone : HSBC vise à réduire les émissions de carbone de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement pour atteindre un impact neutre en carbone d'ici 2030 ou plus tôt, et à aligner les émissions financées de son portefeuille de clients sur l'objectif d'impact neutre en carbone de l'Accord de Paris d'ici 2050 ou plus tôt.

Cette stratégie alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris, se décline dans toutes les filiales du Groupe, y compris chez HSBC Continental Europe et HSBC Global Asset Management (France).

En effet, en 2021, les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier. HSBC Global Asset Management (France) soutient ces engagements et, en juillet 2021, le métier HSBC Asset Management a rejoint l'initiative **Net Zero Asset Managers (NZAM)**. À ce titre, notre Prestataire s'est engagé à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses actifs sous gestion d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

En 2021, le métier HSBC Asset Management a annoncé la création d'un Centre d'excellence sur le climat rattaché à la Direction de l'Investissement Responsable. Ce centre a été lancé en mars 2022, avec comme mission principale de définir, quantifier et formaliser notre stratégie de neutralité carbone à horizon 2050 avant d'en assurer le suivi. L'équipe nouvellement créée a pour mission d'établir la feuille de route vers la neutralité carbone qui permettra d'intégrer les scénarios climatiques, les risques de transition et les risques physiques liés au réchauffement climatique, dans nos processus d'investissement et dans les portefeuilles de ses clients.

Dans ce contexte, HSBC Global Asset Management (France) sera en mesure de communiquer sa stratégie de neutralité carbone ainsi que sa déclinaison sur ses investissements dans son prochain Rapport Loi Energie Climat.

Prise en compte du risque climat

L'investissement inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques induits sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. Les thématiques ESG font partie intégrante de la sélection par notre Prestataire des titres financiers et du contrôle des portefeuilles sur toutes les classes d'actifs à l'exception de la gestion alternative. Le suivi est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très sensibles dans certains scénarii selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et selon le Groupe International d'Expert sur le Climat (GIEC) : de nombreux scénarii sont testés pour parvenir aux objectifs de limitation du réchauffement climatique, et les répercussions de chacun d'entre eux et l'ensemble des secteurs sont évaluées et mesurées.

En cohérence avec la vision de notre Prestataire sur les enjeux climatiques et la volonté d'HSBC Asset Management de jouer un rôle actif dans la transition énergétique et écologique, les gérants privilégient les acteurs qui permettent et permettront la décarbonation de l'économie.

Dans une recherche d'homogénéité et de comparabilité des données, notre Prestataire de service a choisi de s'appuyer exclusivement sur les données carbone fournies par S&P Trucost. S&P Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) publiées par les entreprises. Lorsque la donnée n'existe pas ou qu'elle est partielle, S&P Trucost utilise un modèle interne pour estimer les émissions carbone. Ces données couvrent environ 20 000 entreprises/émetteurs et sont révisées à un rythme mensuel.

6. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

HSBC Global Asset Management (France) développe une méthodologie permettant de quantifier l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Pour ce faire, le Prestataire est en train de se doter d'indicateurs de mesure adaptés qui vont être apportés par un fournisseur de données spécialisés. Il sera ainsi en mesure de valider le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

L'objectif de notre Prestataire de service est d'être en capacité, au plus tard en 2024, de mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité et de mieux identifier l'impact de la biodiversité sur les investissements. Cet objectif permettra non seulement de mieux gérer les risques du portefeuille d'investissements en matière de biodiversité, mais également de mieux identifier les opportunités d'investissement.

Aujourd'hui, les indicateurs de risque liés à la biodiversité présentent encore des limites significatives, en particulier, lorsqu'il faut évaluer l'impact sur la biodiversité marine. Notre Prestataire est toujours dans une phase d'analyse des sources de données disponibles et d'échange avec les fournisseurs de données de biodiversité. Cette étape est primordiale afin de s'assurer d'utiliser un indicateur d'impact pertinent pour ses activités et son périmètre de gestion. En parallèle HSBC Global Asset Management (France) a commencé un processus d'analyse sectorielle des risques et opportunités d'investissement liés à la biodiversité. En 2021, notre Prestataire a publié sa première Politique Biodiversité en cohérence avec son adhésion à l'initiative Finance for Biodiversity Pledge. Notre Prestataire de service a commencé le partage des connaissances, les activités d'engagement et l'évaluation des impacts qui constituent les trois premières étapes de cette initiative.

A travers la délégation de la gestion financière de ses mandats à HSBC Global Asset Management (France), HSBC Continental Europe valorise et partage les engagements pris par la société de gestion.

Pour plus d'informations, la politique d'HSBC Global Asset Management (France) relative à la biodiversité est disponible sur le site internet : Politiques et informations (hsbc.fr)

7. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

La prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissements des gérants d'actifs et des investisseurs institutionnels est devenue un enjeu crucial. Les risques de durabilité sont des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

Ces risques en matière de durabilité appartiennent à 3 catégories de risques :

- Les risques environnementaux et liés au changement climatique :
 - Les risques physiques provoqués par le changement climatique tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, les séismes, les ouragans, les sécheresses, etc. ;
 - Les risques de transition découlant de la modification des lois sur l'environnement susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires pour garantir la conformité réglementaire ; etc.
- Les risques sociaux concernent la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, prestataires. Ces risques peuvent être relatifs au bien-être des salariés, à leur sécurité, au respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement, etc. ;

Les risques liés à la gouvernance peuvent être relatifs à la composition du conseil d'administration des sociétés, à l'indépendance de leurs dirigeants, à l'éthique de leur affaire, à la lutte contre la corruption, etc.

Gestion des risques de durabilité dans la gestion sous mandat

Les entreprises qui gèrent de manière adéquate les risques de durabilité sont plus à même d'anticiper les futurs risques de durabilité et opportunités. Cela les rend stratégiquement plus résilientes et par conséquent capables d'anticiper et de s'adapter aux risques et opportunités à long terme.

De même, lorsqu'ils sont gérés de façon inadéquate, les risques de durabilité peuvent avoir des incidences négatives sur la valeur de la société sous-jacente ou la compétitivité du pays émetteur d'obligations souveraines.

Les risques de durabilité peuvent se matérialiser sous différentes formes au niveau des entreprises ou les gouvernements dans lesquels les mandats de gestion sont investis, tels que notamment, (i) une baisse du chiffre d'affaires suite à une évolution des préférences des consommateurs, des répercussions négatives sur les effectifs ou la main-d'œuvre, des troubles sociaux et une baisse de la capacité de production ; (ii) une augmentation des coûts d'immobilisation/d'exploitation ; (iii) la dépréciation et la mise hors service anticipée de capacités de production existantes ; (iv) une atteinte à la réputation due à des amendes et décisions de justice et une perte du droit d'exercer l'activité ; (v) la notation du risque (et le marché) associé aux obligations souveraines. Tous ces risques peuvent potentiellement impacter la performance du mandat de gestion. Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance du mandat de gestion dépendront aussi des investissements de ce mandat et de la matérialité des risques de durabilité. La probabilité que surviennent des risques de durabilité devrait être atténuée par leur intégration dans la procédure de décision d'investissement du Prestataire. Cependant, il n'existe pas de garantie que ces mesures atténueront complètement ou préviendront la matérialisation des risques de durabilité sur le mandat. Il en résulte que l'impact probable sur la performance du mandat d'une baisse significative réelle ou potentielle de la valeur d'un investissement due à un risque de durabilité dépendra de plusieurs facteurs.

A l'exception des situations décrites dans les paragraphes ci-dessous, les risques de durabilité sont pris en considération dans le processus d'investissement du mandat. Le Prestataire intègre les risques de durabilité en identifiant les facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la performance d'un investissement (voir méthodologie ESG décrite plus haut/bas). L'exposition à un risque de durabilité ne signifie pas nécessairement que le Prestataire s'abstiendra de prendre ou de conserver une position. Il s'agit plutôt pour celui-ci de prendre en considération les évaluations des risques de durabilité ainsi que les autres facteurs significatifs dans le contexte de l'entreprise ou de l'émetteur concerné, de l'objectif de l'investissement et de la politique du mandat. Dans le cadre de son processus d'investissement, le mandat peut présenter une part du portefeuille investi dans des fonds dits à gestion « passive » c'est-à-dire qui détiennent des valeurs mobilières incluses dans l'indice qu'ils suivent. L'indice doit représenter une référence adéquate pour le marché auquel il se réfère. Chaque indice est créé par un prestataire d'indice tiers.

Comme la stratégie des fonds à gestion passive consiste à suivre l'indice concerné, les modifications des portefeuilles des fonds sont induites par les modifications de l'indice conformément à sa méthodologie publiée plutôt que par une sélection active de valeurs mobilières par la société de gestion. Par conséquent, les stratégies de gestion passive ne permettent pas l'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement relatif à ces stratégies. Même si les fonds visés utilisent une stratégie d'optimisation pour suivre l'indice concerné, les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ne sont pas forcément incorporées dans l'approche d'optimisation car l'objectif des fonds consiste à dupliquer la performance de l'indice concerné et les décisions induites par les facteurs ESG peuvent être moins efficaces dans l'atteinte de cet objectif. Néanmoins, les risques de durabilité peuvent être pris en compte par notre Prestataire dans la mesure où un fonds à gestion dite « passive » sélectionné promeut des caractéristiques ESG ou si ses objectifs comportent l'investissement durable, la méthodologie du Prestataire d'indice concerné peut inclure une évaluation d'entreprises/d'émetteurs individuels par rapport aux critères ESG, y compris la prise en compte des risques de durabilité.

Méthodologie de notation ESG interne mise en place par la société de gestion du Groupe HSBC

a/ Notation ESG

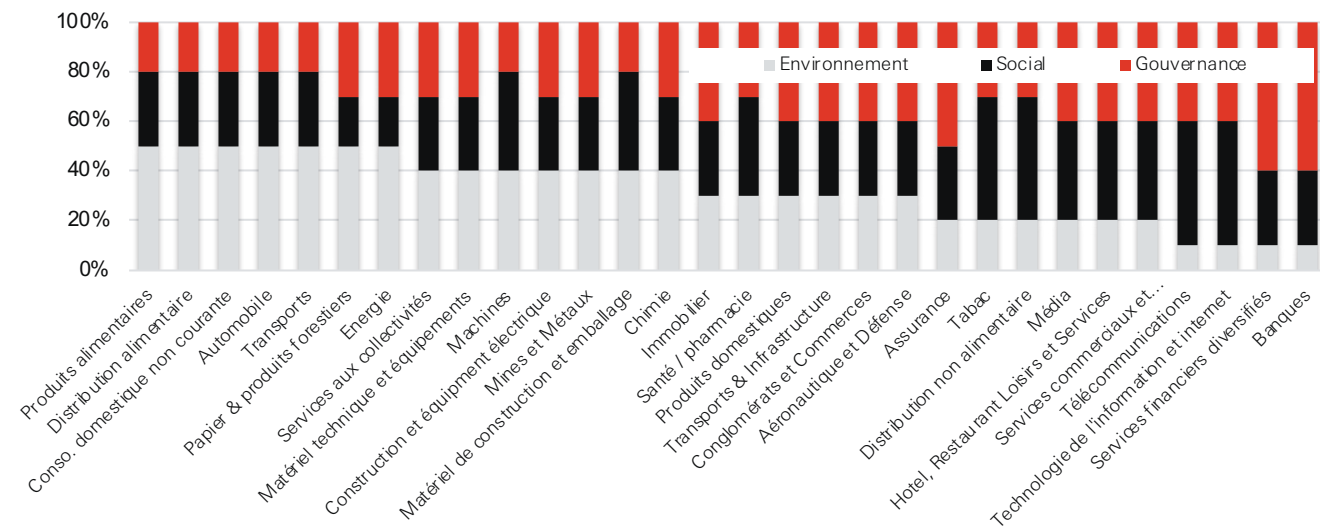
Depuis 2007, HSBC Global Asset Management (France) intègre systématiquement les critères ESG à chaque décision d'investissement, en tenant compte de la matérialité financière et de l'évaluation des risques liés aux piliers E, S et G. La société de gestion a mis au point une méthodologie interne de notation ESG, qui couvre à ce jour plus de 20 000 instruments financiers (actions, obligations, mais également de plus en plus d'instruments monétaires).

En s'appuyant sur les notations de fournisseurs de données externes, HSBC Global Asset Management (France) produit pour chaque émetteur une note pour les piliers E, S et G.

b/Processus d'intégration des enjeux ESG

Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur notre Prestataire a déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable de la recherche ESG. Les notations E, S et G sont fournies par MSCI et permettent de calculer des scores ESG agrégés pour chaque valeur donc chaque émetteur, qui tiennent compte de l'analyse ESG de leur secteur d'appartenance par HSBC Global Asset Management (France).

Poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG



Source : HSBC Asset Management au 31/12/2021. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Notre Prestataire attribue une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global aux portefeuilles et à leurs indices de référence respectifs. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérent à chacun des 30 secteurs selon un processus de notation interne.

Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.

Evolution de la méthodologie de scoring.

Au-delà de la prise en compte de la notation ESG des titres dans le processus d'investissement, un axe primordial est l'évaluation de l'importance de l'impact des facteurs E, S et G sur les performances financières historiques pour mieux les intégrer dans les décisions d'investissement. En 2022, la méthodologie propriétaire de notation ESG évolue afin de donner la priorité aux éléments qui influencent de manière significative le profil risque / rendement d'un investissement. Dans cet objectif, des équipes dédiées à l'analyse d'un secteur d'activité donné et donc détenant une connaissance approfondie des spécificités de chaque secteur, ont été mises en place, afin d'identifier, de hiérarchiser et de pondérer les enjeux majeurs propres à chaque secteur sur chaque piliers E, S et G. Ces thématiques peuvent être par exemple :

- En matière environnementale : le changement climatique, la gestion des déchets, le respect de la biodiversité ;
- En matière sociale : la santé et la sécurité, l'égalité hommes-femmes, les relations de travail ;
- En matière de gouvernance : la structure du Comité d'Administration, la prévention de la corruption.

La note ESG agrégée s'appuiera sur une granularité plus fine des risques E, S et G, et ne retiendra que les plus matériels pour chacun des secteurs d'activité.

Ce processus interne de notation ESG permet au gérant de portefeuille d'intégrer pleinement le risque ESG dans ses choix d'investissement, et de mieux piloter l'exposition de ses portefeuilles.

Afin d'enrichir son évaluation de l'impact de durabilité de chaque titre, HSBC Global Asset Management (France) se dote également d'un nouvel indicateur qui mesure la contribution nette d'une entreprise à différents enjeux durables. Le calcul de cette contribution nette durable permet de mesurer l'impact des entreprises sur la société à travers des thématiques liées à l'eau, la lutte contre le changement climatique, la biodiversité, l'accès à la santé...

En effet, la contribution nette durable est un indicateur qui tient compte à la fois des impacts positifs et négatifs des activités des entreprises au regard de la taxonomie européenne des activités vertes ou encore des 17 Objectifs de Développement Durable établis par les Etats membres des Nations Unies. Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, la santé, etc.

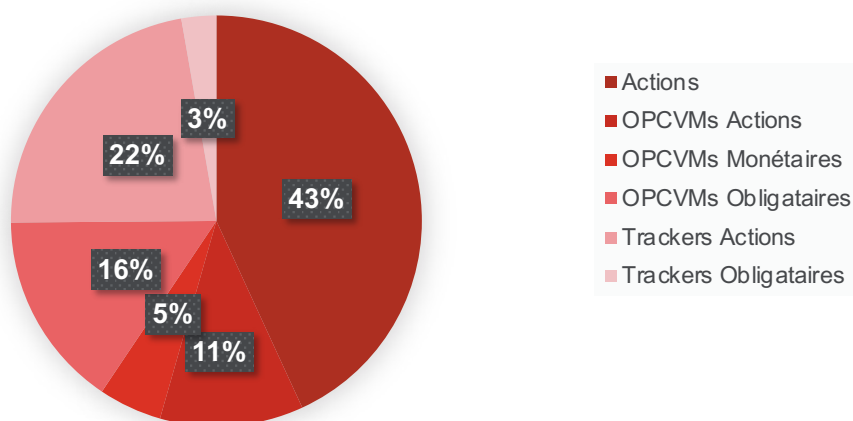
Informations Générales au 31/12/2021

Repartition des encours au 31/12/2021

CMB	119 231 371
RBWM	621 578 982
BANQUE PRIVEE	1 274 000 000
Total	2 014 810 353

Source : HSBC Global Asset Management (France) et Banque Privée

Répartition par classe d'actif (hors banque privée)



Informations importantes

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Continental Europe. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document est un rapport réglementaire et ne constitue en aucun cas une sollicitation ou une recommandation d'achat ou de vente. En conséquence, HSBC Continental Europe ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document.